

Honorables sénateurs, je m'arrête ici pour vous rappeler que le premier bill de finances était pour deux douzièmes, le second pour un douzième, soit en tout trois douzièmes du budget principal des dépenses, plus quelques montants supplémentaires. Ce soir il s'agit de quatre douzièmes du budget principal, plus certains montants supplémentaires. En outre, les crédits supplémentaires sont portés au même point que le budget principal, soit les sept douzièmes plus certains montants supplémentaires.

Je crois que cela résume la situation jusqu'ici quant au budget principal des dépenses et aux crédits supplémentaires.

Honorables sénateurs, qu'il me soit permis de traiter maintenant du bill dont nous sommes saisis. D'abord, il accorde quatre douzièmes de tous les crédits à voter dans le budget principal des dépenses à l'exception du crédit 15, des Affaires extérieures et du crédit 70 des Mines et Relevés techniques, pour lesquels il n'y a aucune affectation de fonds, et du Crédit 20, des Affaires extérieures pour lesquelles la proportion est de trois douzièmes. Ces exceptions s'expliquent par certaines raisons administratives.

En outre, on demande d'autres tranches de certains crédits de divers ministères. Si les honorables sénateurs ont les annexes sous les yeux, je pourrai m'y reporter.

La première est l'annexe A qui demande un montant supplémentaire, soit les quatre douzièmes de certains crédits du ministère de l'Agriculture, les postes n^{os} 25 et 45; pour la législation, le poste n^o 15; pour les prêts, placements et avances, le poste n^o L30; tous ces postes faisant partie de l'annexe A du budget général des dépenses.

L'annexe B demande un montant supplémentaire, d'un peu plus de \$2½ millions, soit les deux douzièmes du poste n^o 15 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

L'annexe C prévoit un montant supplémentaire représentant un douzième de certains crédits attribués à l'Agriculture, aux Pêcheries, aux Mines et Relevés techniques, à l'Office national du Film, au Nord canadien et aux Ressources nationales. Voilà pour l'annexe C.

L'honorable Sarto Fournier: Le livret porte la lettre (d). Ce n'est, toutefois, qu'un détail.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Les annexes dont je parle sont les annexes du bill. Il ne s'agit pas des tableaux au revers de la feuille que l'on vient de nous donner. Les lettres en petits caractères, qui apparaissent entre parenthèses sur cette feuille, du côté gauche, sont destinées au sténographe.

Pour ce qui est des crédits supplémentaires qui ont été déposés dans notre Chambre et qui sont étudiés d'ordinaire de la même façon que les prévisions du budget principal des dépenses, le présent projet de loi prévoit sept douzièmes de tous les crédits qui doivent être votés, dans ces prévisions, plus un montant supplémentaire de quatre douzièmes de certains crédits supplémentaires, Agriculture, Mines et Relevés techniques; en outre, il y a certains crédits relevant des Prêts, Placements et Avances.

En outre, un des postes des crédits supplémentaires demande les trois douzièmes. Par le passé, honorables sénateurs, j'expliquais toujours un par un les postes supplémentaires des annexes. J'ai constaté que, de façon générale, ce n'est pas nécessaire et si un sénateur a des questions à poser ou veut connaître des renseignements au sujet d'un poste particulier de ces annexes, je répondrai de mon mieux.

Certains postes concernant les ministères du Nord canadien, de l'Agriculture, des Pêcheries et des Mines et Relevés techniques sont des demandes d'argent assez urgentes parce que certains programmes visés par ces postes se poursuivent surtout en été, et c'est pourquoi le ministère a besoin de sommes supplémentaires pour les payer. En général, c'est pourquoi on a besoin de montants supplémentaires en plus des quatre douzièmes ou des subsides de quatre mois du budget principal des dépenses et en plus des sept douzièmes demandés à l'égard des crédits supplémentaires (B).

Nous avons si souvent examiné ensemble la forme de ce projet de loi que c'est abuser de la bonne volonté des honorables sénateurs, je crois, que d'indiquer le sens des différents articles. Je pense pouvoir résumer la situation en disant que le bill revêt la forme habituelle. Je devrais donner également aux honorables sénateurs l'assurance que le projet de loi n'accorde en aucun cas le montant total d'un crédit, ce qui est vrai de toutes les lois de finances provisoires à moins qu'il y ait une raison très spéciale de le faire et que cette raison soit précisée. J'ajoute que l'adoption de ces articles ce soir se fait sans préjudice du droit de tout honorable sénateur de parler, ici ou au comité permanent des finances, de tout article du budget principal des dépenses ou des budgets supplémentaires et de critiquer tous les points qu'il lui plaira.

Je rappelle également aux honorables sénateurs que cette mesure concerne les crédits provisoires, mais que ce n'est pas la dernière. C'est un paiement en compte destiné à permettre aux ministères de financer leurs opérations. La session du Parlement ne reprendra qu'après l'été, mais le travail du Parlement